



FLASH

D'INFORMATION

RH

7 janvier 2021

Ce flash d'information informe les salariés de LATELEC SAS en France dans le cadre du projet de réorganisation annoncé le 25 septembre 2020.

La réunion de négociation de ce jour a permis aux parties présentes de **signer un accord** portant sur la mise en place de l'APLD (activité partielle de longue durée) dans le but de préserver l'emploi.

Cet accord a pour conséquence, pour la branche Systèmes d'interconnexion :

- D'annuler le plan de sauvegarde de l'emploi annoncé le 25 septembre 2020,
- De démarrer des négociations sur les thèmes de l'amélioration de la compétitivité et de la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels), toujours dans le but de préserver l'emploi. Ces négociations se tiendront entre le 14 et le 31 janvier 2021.

Cet accord est soumis à l'homologation par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), qui devrait se prononcer sous un délai de 15 jours.

Pourquoi recevez-vous ce flash d'information ?

Vous recevez cet e-mail car vous êtes salarié(e), intérimaire ou stagiaire du groupe Latécoère en France (sociétés LATElec SAS et Latécoère SA). Vous pouvez demander à recevoir ces flashs d'information directement sur votre e-mail privé en adressant votre demande à RHinfo@latecoere.aero, et en précisant votre nom, prénom, site de rattachement et matricule. Toute autre demande adressée à cet e-mail ne pourra pas être traitée. Pour toute question, rapprochez-vous directement de votre manager. Retrouvez également ces flashs d'information sur

la page web www.latecoere.aero/RHinfo (accessible depuis tout appareil). Toute diffusion externe est prohibée.

LATÉCOÈRE